

Camille.

OBJET : DEMANDE DE PRIME D'ADPTION

Madame, Monsieur,

Vous pouvez introduire une demande de prime d'adoption pour votre enfant auprès de votre Caisse d'allocations familiales.

Vous trouverez dans ce document, tous les renseignements pour faire votre demande :

QUI peut demander la prime d'adoption **1**

QUELLE CAISSE paie la prime d'adoption **2**

QUAND demander la prime d'adoption **3**

CONDITIONS pour obtenir une prime d'adoption **4**

Formulaire(s) de demande à compléter et renvoyer **5**

Des questions ?

Prenez contact avec un de nos conseillers. Vous trouverez leurs coordonnées sur notre site Camille.be (rubrique « contact »).

À bientôt,



Vincent Edart
Directeur

QUI peut demander la prime d'adoption **1**

La prime d'adoption peut être demandée par l'adoptant(e) même ou par son conjoint ou partenaire.

QUELLE CAISSE paie la prime d'adoption **2**

Si vous n'êtes pas encore affilié à une Caisse, vous pouvez choisir celle qui paiera la prime d'adoption et les allocations familiales. Vous devez compléter la demande d'affiliation (page 7).

Une fois affilié à la Caisse de votre choix, vous devez y rester pendant 24 mois avant de pouvoir changer. La Caisse choisie vous donnera toutes les informations sur la date à partir de laquelle vous pouvez décider de changer de Caisse.

QUAND demander la prime d'adoption **3**

Il n'est généralement pas nécessaire d'introduire un formulaire de demande. Vous pouvez aussi demander la prime d'adoption par téléphone ou par e-mail. Envoyez en tout cas une copie de la requête en adoption ou de l'acte d'adoption (éventuellement signé à l'étranger).

Dans de nombreux cas la caisse d'allocations familiales examine spontanément votre droit sur la base des informations qu'il reçoit de la Banque-carrefour de la sécurité sociale, d'un autre organisme d'allocations familiales ou d'une caisse d'assurances sociales pour travailleurs indépendants.

En remplissant un formulaire de demande, vous pouvez cependant accélérer l'enquête quand la caisse d'allocations familiales ne dispose pas de toutes les informations (arrivée en Belgique, etc.). Dès lors, renvoyez le plus rapidement possible le formulaire de demande que vous avez reçu de la caisse d'allocations familiales. Communiquez toujours les informations complémentaires que la caisse d'allocations familiales vous demande.

CONDITIONS pour obtenir une prime d'adoption

4

Situation 1 : Adoption en Belgique

- Une requête en adoption doit être déposée au tribunal.
- Si l'enfant est âgé de plus de 18 ans, il doit encore être dans les conditions pour percevoir des allocations familiales.
- Une seule prime d'adoption est payée par ménage pour un même enfant.
- L'allocation de naissance et la prime d'adoption ne peuvent pas avoir été payées à l'adoptant ni à son conjoint/partenaire pour cet enfant.

Que devez-vous faire ?

- Remplissez la demande de prime d'adoption (page 4 et 5).
- Remplissez la demande d'affiliation (page 7) si vous n'êtes pas encore affilié à une Caisse d'allocations familiales ou si vous désirez changer de Caisse pour rejoindre Camille.
- Joignez la requête en adoption déposée au tribunal.
- **Renvoyez ces 3 documents** à notre Caisse d'allocations familiales.

Situation 2 : Adoption à l'étranger

- Un acte d'adoption doit être signé à l'étranger
- S'il s'agit d'un enfant mineur, le tribunal belge doit avoir établi l'aptitude à adopter, tandis que pour un enfant majeur, l'acte d'adoption suffit.
- L'enfant doit faire partie du ménage de l'adoptant en Belgique, et s'il a plus de 18 ans, il doit encore être dans les conditions pour percevoir les allocations familiales.
- Une seule prime d'adoption est payée par ménage pour un même enfant
- L'allocation de naissance et la prime d'adoption ne peuvent pas avoir été payées à l'adoptant ni à son conjoint/partenaire pour cet enfant.

Que devez-vous faire ?

- Remplissez la demande de prime d'adoption (page 4 et 5).
- Remplissez la demande d'affiliation (page 7) si vous n'êtes pas encore affilié à une Caisse d'allocations familiales ou si vous désirez changer de Caisse pour rejoindre Camille.
- Joignez l'acte d'adoption signé à l'étranger
- **Renvoyez ces 3 documents** à notre Caisse d'allocations familiales.

Qui reçoit la prime d'adoption ?

La prime d'adoption est payée à la personne qui a adopté l'enfant. Les époux ou partenaires qui ont adopté ensemble un enfant peuvent déterminer eux-mêmes lequel des deux recevra la prime. Si aucune décision n'est prise ou s'il existe un litige, la prime est payée :

- à la femme, lorsque les partenaires sont de sexe différent.
- à l'aîné des deux conjoints ou partenaires du même sexe.

Camille.

Camille
VOUS AIDE
À ACCUEILLIR
VOTRE BÉBÉ.

Formulaire(s)
de demande à
compléter et
renvoyer

5

OBJET : DEMANDE DE PRIME D'ADOPTION

A nous renvoyer :

- par voie postale à Camille, chaussée de Marche 637, B-5100 Namur - Wierde
- par e-mail via bonjour@Camille.be

PARTIE 1 : à compléter par le demandeur

1. Renseignements personnels vous concernant

Nom et prénom :
(pour les femmes : nom de jeune fille)
Date de naissance et sexe : homme femme
Numéro national :
(voir au dos de la carte d'identité)
Nationalité
Rue et numéro :
Code postal et localité :
Numéro de téléphone :
Adresse e-mail :

2. Votre situation professionnelle actuelle

Vous êtes (si d'application) :

- en incapacité de travail depuis au moins 6 mois (depuis le)
 handicapé(e) à 66% au moins depuis le
reconnu par (nom et adresse de l'institution) :
 travailleur pour une organisation internationale (institution européenne, OTAN, etc.)
 travailleur à l'étranger. Pays :
 bénéficiaire de prestations sociales (chômage, mutuelle, pension) à l'étranger : Nature Pays :

3. Situation professionnelle actuelle de votre conjoint / partenaire

Votre conjoint/partenaire (si d'application) :

- en incapacité de travail depuis au moins 6 mois (depuis le)
 handicapé(e) à 66% au moins depuis le
reconnu par (nom et adresse de l'institution) :
 travailleur pour une organisation internationale (institution européenne, OTAN, etc.)
 travailleur à l'étranger. Pays :
 bénéficiaire de prestations sociales (chômage, mutuelle, pension) à l'étranger : Nature Pays :

4. L'enfant pour lequel vous demandez une prime d'adoption

Nom et prénom de l'enfant :
Lieu et date de naissance :
Numéro national et nationalité :
(voir au dos de la carte d'identité)
Fait partie du ménage depuis le : / /
Acte d'adoption signé le : / /

Camille.

5. Quel document devez-vous envoyer ?

Pour une adoption en Belgique :

- Joignez une copie de la requête en adoption que vous avez déposé au tribunal

Pour l'adoption d'un enfant mineur à l'étranger :

- Joignez une copie de la constatation de l'aptitude à adopter établie par le tribunal belge
- Une copie de l'acte d'adoption étranger

Pour l'adoption d'un enfant majeur à l'étranger :

- Joignez une copie de l'acte d'adoption étranger.

6. Allocation de naissance ou prime d'adoption déjà payées ?

L'allocation de naissance ou une prime d'adoption ont-elles déjà été payées pour l'enfant , à vous-même ou à votre conjoint ou partenaire ?

- Oui

- oui , par (nom et adresse de l'organisme)

.....
Numéro de dossier

7. Adoption par les deux conjoints ou partenaires

Si vous avez adopté l'enfant avec votre conjoint ou partenaire, indiquez ici lequel de vous deux souhaite recevoir la prime d'adoption :

.....
.....

Pour une adoption en Belgique, la personne dont le nom est mentionnée ici indique à la page 3 son numéro de compte bancaire.

8. Signature

Je déclare avoir rempli correctement le présent formulaire et avoir pris connaissance de l'information ci-jointe.

Je joins Annexes.

 Date : / /

Le conjoint/partenaire du demandeur ne doit signer que si les deux personnes ont adopté l'enfant

 Signature du demandeur

 Signature du conjoint/partenaire

Camille.

PARTIE 2 : paiement de la prime d'adoption

La prime d'adoption est payée à la personne qui a adopté l'enfant. Elle peut être versée sur un compte bancaire ou payée par chèque circulaire. Le versement sur un compte bancaire est plus facile, plus sûr, et il est gratuit.

Pour les femmes mariées: Nom :

nom de jeune fille Prénom :

Rue et numéro :

Code postal et localité :

Téléphone :

Adresse e-mail :

Voir au dos de la carte d'identité Numéro du Registre national :

Je demande que ma prime d'adoption soit versée sur le compte (le numéro figure sur vos extraits de compte)

IBAN

BIC.....

Je déclare avoir complété correctement ce formulaire et donne l'autorisation à ma Caisse d'allocations familiales de contrôler les données auprès de ma banque. Je m'engage à avertir immédiatement ma caisse d'allocations familiales si je n'ai plus accès aux allocations familiales sur le compte. Dans ce cas, je renseigne un nouveau numéro de compte.

 Date :/...../.....

 Signature

Important !

Si après le contrôle auprès de votre banque, il apparaît que le numéro de compte indiqué n'est pas à votre nom, la caisse d'allocations familiales vous demandera de lui indiquer un autre numéro de compte dont vous êtes le (co-)titulaire.

Camille.

DEMANDE D'AFFILIATION

À renvoyer à la Caisse de votre choix :

- Si vous n'êtes pas déjà affilié à une Caisse d'allocations familiales ou
- Si vous désirez changer de Caisse d'allocations familiales

Vous devez être affilié à une Caisse pour percevoir les allocations familiales.

Qui demande l'affiliation ?

La personne qui demande les allocations familiales choisit la Caisse à laquelle elle souhaite s'affilier.

Combien de temps ?

Quand vous êtes affilié à la caisse de votre choix, vous devez attendre 24 mois avant de pouvoir changer de caisse.

Si vous désirez changer de caisse après ce délai, vous devez vous adresser à la nouvelle caisse de votre choix. Elle s'occupera de toutes les démarches afin de demander le transfert de votre dossier.

Par contre, vous ne devez rien faire si vous voulez rester dans la même caisse.

Comment s'affilier ?

Pour vous affilier auprès de notre Caisse, complétez la déclaration ci-dessous :

Je soussigné(e) souhaite m'affilier à la caisse afin qu'elle me verse les allocations familiales.

J'ai pris connaissance du délai de 24 mois avant toute demande de changement de Caisse.

 Date : / /

 Signature :